



Paris, le - 3 FEV. 2017

**LE GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE**

N/Réf. : Parl. N° 201710003898

Monsieur le Ministre, *Jean-Jean - Pierre,*

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention du message que vous m'avez fait parvenir à l'issue de votre rencontre avec la direction et les représentants des personnels du centre pénitentiaire d'Orléans-Saran, le 5 janvier dernier.

Je suis avec la plus grande attention la situation de cet établissement et souhaite vous apporter un certain nombre de précisions.

En ce qui concerne les personnels de cette prison, des mesures sont prises qui permettront d'assurer l'efficacité de son fonctionnement. Ainsi, je peux vous indiquer que la publication du poste de chef d'établissement a été effectuée lors de la commission administrative paritaire de ce jour.

Par ailleurs, au 9 décembre 2016, le nombre de surveillants était de 231 pour une référence à 257, soit un taux de couverture à 90,07%. A la même date, le taux de couverture pour les gradés était de 89,26% et le nombre d'officiers correspondait à la référence (10 personnels).

Comme vous le soulignez, l'inondation du mois de juin dernier a nécessité une adaptation de l'organisation de l'établissement, les services de la direction de l'administration pénitentiaire y travaillent actuellement.

Mais évidemment c'est la question de la surpopulation carcérale et la situation spécifique de Saran qui me préoccupent particulièrement. Ainsi, au 9 janvier 2017, à Saran 418 personnes y étaient détenues dont 318 à la maison d'arrêt pour hommes. Pour faire face aux conséquences de l'inondation, un certain nombre de places de centre de détention ont été réaffectées en places de maison d'arrêt, ce qui a permis d'atteindre une capacité de 346 places (en installant des lits dans les cellules dont la superficie était supérieure à 11 m²).

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien Ministre
Vice-Président de la Commission des lois
Sénateur du Loiret
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Par ailleurs, un travail a été engagé au niveau interrégional et central pour traiter plus rapidement les dossiers d'orientation des personnes condamnées et organiser des opérations de transfert vers d'autres maisons d'arrêt. Ainsi, 9 personnes ont été transférées vers Châteaudun le 3 janvier dernier.

La situation reste particulièrement délicate et le demeurera jusqu'à ce que, au moins, l'un des deux bâtiments de la maison d'arrêt soit à nouveau opérationnel.

Vous me faites également part de vos interrogations sur les extractions judiciaires. Le pôle de rattachement d'extraction judiciaire (PREJ) d'Orléans a été mis en service en juin 2016, il dispose actuellement de 16 agents et va être rejoint par deux nouveaux agents actuellement en formation.

Bien entendu, les personnels affectés aux PREJ reçoivent une formation particulière avant leur affectation et bénéficient par la suite de sessions régulières de formation continue

De manière plus générale, l'amélioration de la réalisation des extractions judiciaires fait actuellement l'objet d'un travail commun entre mes services et ceux du ministère de l'Intérieur afin que soit prises rapidement des mesures concrètes. Des annonces seront faites dans ce domaine au mois de février.

Enfin, vous appelez mon attention sur les travaux rendus nécessaires par l'inondation que l'établissement a subie en juin dernier. Plusieurs mesures ont été prises immédiatement après le sinistre et la direction de l'administration pénitentiaire a mobilisé 1,6 million d'euros afin de :

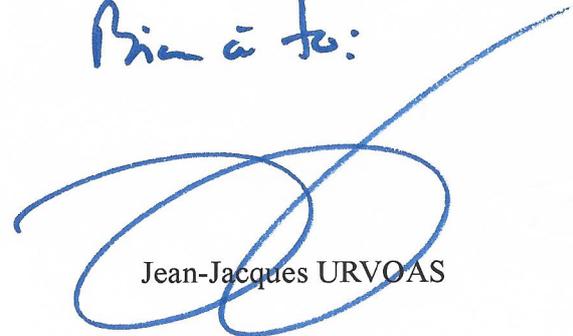
- procéder au nettoyage des rez-de-chaussée des bâtiments affectés et des vides sanitaires ;
- installer des pompes d'évacuation plus puissantes ;
- repositionner des pompes du réseau incendie des rez-de-chaussée vers les 1ers étages ;
- créer des canalisations afin de permettre, le cas échéant, le rejet des eaux dans le fossé périmétrique de déversement ;
- renforcer certains talus.

Des travaux complémentaires doivent néanmoins être effectués. Dans cette perspective, l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) a été mandatée pour conclure un marché de maîtrise d'œuvre, portant sur un diagnostic, des études et les travaux qui seront à réaliser. Le calendrier prévisionnel prévoit que le diagnostic doit être remis au mois de février 2017, pour une finalisation des études au printemps et un achèvement des travaux à la fin de cette année.

Soyez assuré de ma la plus grande vigilance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma parfaite considération.

Bien à toi :



Jean-Jacques URVOAS